

Le 1er juillet 2025 augmentation de salaire



**+1% à
+1,1%**

**Au 1er Juillet 2025 augmentation de
salaire de 1% à 1,1% selon les catégories
professionnelles et l'ancienneté**

**Augmentation entre 1 et 1,2% au 1er mars suivant
les niveaux et ancienneté. Soit une augmentation
annuelle totale au 1er juillet 2025 de 2 à 2,3%**

